



Froideville

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 15 septembre 2015

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Personnel communal

Comme la plupart d'entre vous le savent, notre apprenti M. Laurent Crottaz a été victime d'un grave accident de la route en décembre dernier qui l'a retenu éloigné de son travail pendant plusieurs mois. Il a subi de lourdes contusions neurologiques et il n'a pas encore totalement récupéré toutes ses facultés, notamment au niveau de la concentration.

La conséquence à court terme est que M. Crottaz a échoué ses examens finaux de pratique de fin d'apprentissage. En fonction des circonstances spéciales, la Municipalité a décidé de lui permettre de refaire cette 3^e année, et à la demande de M. Crottaz, d'accepter que sa formation se fasse spécialement dans le service de conciergerie.

Afin de ne pas pénaliser un jeune de Froideville, la Municipalité a engagé, sous la conduite de M. Jürg Leiser, M. Paul Barbosa Leao comme apprenti en section voirie dès le 03.08.2015. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ce dernier, ainsi que nos vœux de satisfaction et de réussite.

2. Réception à La Pacaudière

Le week-end dernier, ce sont 35 personnes qui se sont déplacées à La Pacaudière, à l'invitation de nos jumeaux français, afin de fêter chez eux le 30^e anniversaire de notre jumelage. Comme d'habitude, l'accueil a été empreint d'amitié et la réception merveilleusement organisée.

3. Rapport de la fiduciaire BDO

Comme demandé lors de la présentation du budget 2015, nous avons mandaté la fiduciaire BDO afin d'effectuer une analyse financière des années 2010-2014, ainsi qu'une planification financière pour les années 2015-2019. Cette planification financière à cinq ans est un outil d'aide à la décision permettant à la Municipalité de définir des objectifs d'investissements et de montrer que la Commune dispose des ressources suffisantes pour les atteindre.

Il est en effet toujours difficile de prendre des décisions de dépenses importantes sans savoir quelles en seront les conséquences financières sur les années à venir.

Sans vouloir préjuger d'une analyse qui sera certainement faite par notre Commission des finances, nous pouvons prendre acte des informations suivantes :

- L'analyse financière des cinq dernières années laisse apparaître une situation financière équilibrée de 2010 à 2014 et un Cash flow positif sur l'ensemble de la période. Cela signifie que, par son activité de fonctionnement, la Commune parvient à dégager en moyenne un excédent suffisant pour couvrir la totalité de ses dépenses courantes.
- La nécessité de réaliser des investissements de renouvellement ou de développement, permettant de nouvelles ou de meilleures prestations est indispensable.
- Le développement d'une collectivité publique peut passer par des phases d'investissements intensifs pour faire face aux besoins d'infrastructures. En effet, un endettement qui augmente n'est pas nécessairement signe de mauvaise santé financière.
- Les charges d'intérêts et d'amortissements peuvent être englobées dans nos futurs budgets, car l'augmentation des recettes fiscales est assurée en fonction du développement démographique que nous connaissons à court terme.
- Les investissements prévus sont possibles et supportables, nos budgets devraient rester positifs et ceci sans modifier notre taux d'imposition actuel de 76 points.

En résumé, l'analyse nous montre que la situation de la Commune est saine et restera stable ces prochaines années.

De plus, nos liquidités sont actuellement importantes (plus de 1,5 Mi) et nous permettront de financer quelques investissements sans avoir à recourir à l'emprunt.

Nous avons terminé les communications que la Municipalité souhaitait vous donner ce soir et vous remercions, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de votre attention.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Michel PITTET

Alice HENRY